

Douzième session de la Conférence des Etats Parties à la CRPD 11-13 juin 2019, New York

Monsieur le Président,

Chers membres du Bureau et délégués,

En juillet prochain, cela fera **10 ans que la Belgique a ratifié la Convention de l'ONU relatives aux droits des personnes handicapées**. 10 ans que les autorités belges se sont engagées à mettre en œuvre ce document de référence ~~qui vise à garantir l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de notre société~~. Pendant cette période une série de stratégies et d'actions ont été menées, à différents niveaux de pouvoirs, pour concrétiser ces engagements.

Commenté [MO1]: Pas utile : a priori les participants le savent → gain d'une ligne...

C'est dans ce contexte que la Belgique a commencé à préparer son **2^e et 3^e rapport sur la mise en œuvre de la Convention** qu'elle remettra en avril 2020 au Comité des droits des personnes handicapées. Ce rapport et le dialogue ~~interactif-constructif~~ qui suivra avec le Comité sera l'occasion de faire un état des lieux des progrès réalisés et défis encore à relever au niveau belge. Il s'agit là d'un exercice essentiel et la Belgique soutient pleinement le rôle du Comité dans ce cadre.

Le chemin à suivre pour garantir l'inclusion des personnes handicapées dans l'ensemble de la société est encore long. **La Belgique est consciente des challenges qu'il reste à relever et, notamment, de la nécessité de planifier et coordonner son action entre les différents niveaux de pouvoirs**. Mais certains jalons importants ont été posés. Voici trois exemples concrets :

- 1) En matière d'intégration sociale, le gouvernement fédéral travaille à la **modernisation de l'allocation d'intégration pour les personnes handicapées**. Une mission de recherche a été confiée à différentes universités pour proposer un nouvel instrument d'évaluation des besoins de soutien des personnes handicapées. Ce nouvel instrument ~~développé~~ **accordera** plus de poids à la participation à la vie sociale. ~~En parallèle, un texte réformant la loi sur les allocations a aussi été travaillé avec le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées.~~
- 2) Pour **renforcer les droits des femmes handicapées**, des mesures ont ~~été~~ prises pour lutter contre la ~~violence sexuelle à l'égard des femmes~~. L'accent est mis notamment dans le

Commenté [MO2]: La mission confiée aux universités vise spécifiquement l'évaluation dans le sens d'une amélioration de la participation à la vie sociale. Le futur serait donc mieux. D'autre part, en néerlandais, le conditionnel pose toujours beaucoup de problèmes

Commenté [MO3]: Y a-t-il des actions spécifiques à l'égard des femmes handicapées ? Elles ont besoin de + de protection, +d'accompagnement,, + de prévention... Les poursuites doivent pouvoir tenir compte de circonstances aggravantes du fait de s'attaquer à une femme handicapée...

domaine de la prévention, de la protection des victimes, et de la poursuite des auteurs de violences. Le renforcement de place d'accueil pour les femmes ayant subi des violences sexuelles ou la sensibilisation des acteurs dans les secteurs de l'aide sociale et de l'éducation sont parmi les points d'attention.

- 3) Concernant **l'intégration l'inclusion des personnes handicapées dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs**, plusieurs initiatives ont été menées. La promotion de l'accessibilité des infrastructures de tourisme a été renforcée, en collaboration avec le secteur du handicap, au travers de chartes ou de systèmes de certification. La Belgique a aussi participé au projet d'*European disability Card*. Une carte qui favorise l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour les personnes handicapées. Ce projet sera présenté en marge de cette conférence lors d'un *side event* organisé par l'Union européenne.

Mis en forme : Police :italique

Pour conclure, il convient aussi de mettre en avant la nécessité d'un dialogue permanent avec la société civile en vue d'assurer la mise en œuvre de la Convention. **L'implication des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives** dans la mise en place des politiques qui les concernent ~~peut~~ doit encore être consolidée structurellement, tant au niveau national qu'international. A ce titre, la Belgique progresse dans la mise en place et dans le financement de structures d'avis à chaque niveau de la Belgique fédérale. Il n'en existe pas encore en Communautés française et germanophone.

« Rien sur nous, sans nous » est un principe clé pour faire évoluer la société dans le sens de plus d'inclusion.

Je vous remercie.